

Architecte logiciel

RNCP6601 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	326n
Code(s) ROME	M1802, M1805, M1806
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/07/2021

Certificateur(s)

AFCEPF · SIRET : 32990178900076

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'architecte logiciel conçoit les différents éléments d'un système d'information, la manière dont ils vont s'imbriquer ainsi que leurs évolutions, en fonction des technologies disponibles et des besoins de l'entreprise.

L'architecte logiciel fait preuve des compétences nécessaires et suffisantes pour assurer les activités suivantes :

- Activité 1 : Diagnostic de l'architecture logicielle existante d'un système d'information au regard des besoins métier de changement ;
- Activité 2 : Définition de l'architecture logicielle cible d'un système d'information ;
- Activité 3 : Accompagnement des travaux de conception et de développement informatique réalisés par les développeurs ;
- Activité 4 : Définition et mise en œuvre d'une démarche de contrôle continu de la qualité logicielle ;
- Activité 5 : Veille technologique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- Analyser et catégoriser des besoins métier de changement du système d'information ;
- Modéliser une architecture logicielle existante, aux niveaux fonctionnel et technique ;
- Identifier et décrire des solutions d'architecture logicielle envisageables pour répondre aux besoins métier de changement ;
- Comparer des solutions d'architecture logicielle et en préconiser une ;
- Concevoir le détail d'une solution d'architecture logicielle ;
- Cadrer la conception des travaux de développement ou d'intégration à réaliser ;
- Mettre à disposition des outils et des infrastructures de développement pour optimiser et industrialiser les travaux des équipes de développement ;
- Concevoir et automatiser des tests unitaires et des tests d'intégration ;
- Mettre en place des protocoles de tests techniques automatisés ;
- Mettre en place un processus outillé de déploiement continu.

Blocs de compétences

RNCP6601BC01 — Analyser une architecture logicielle existante au regard des besoins métier de changement du système d'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Analyser et catégoriser des besoins métier de changement du système d'information ;
- Modéliser une architecture logicielle existante, aux niveaux fonctionnel et technique ;
- Evaluer une architecture logicielle existante aux niveaux fonctionnel et technique.

Modalités d'évaluation :

- Une étude de cas portant sur une expression de besoins métier complexe à catégoriser ;
- Une étude cas visant à modéliser l'architecture logicielle d'un système d'information existant, sur la base d'informations fournies en entrée ;
- Une étude cas visant à évaluer l'architecture logicielle d'un système d'information existant, sur la base d'une description de cette architecture.

RNCP6601BC02 — Mettre en œuvre une démarche de contrôle continu de la qualité logicielle

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Concevoir et automatiser des tests unitaires et des tests d'intégration ;
- Mettre en place des protocoles de tests techniques automatisés ;
- Mettre en place l'outillage permettant l'automatisation des tests fonctionnels ;
- Mettre en place un processus outillé de déploiement continu.

Modalités d'évaluation :

- Une étude de cas visant à étudier la mise en place d'une plateforme d'intégration continue dans un contexte technique déterminé ;
- Une étude de cas visant à étudier la mise en place de tests techniques automatisés sur la base d'enjeux métier et de contraintes techniques fournis en entrée ;
- Une étude de cas visant à étudier la mise en place de tests fonctionnels automatisés sur la base d'enjeux métier et de contraintes techniques fournis en entrée ;
- Une étude de cas visant à étudier la mise en place d'un processus outillé de déploiement continu.

RNCP6601BC03 — Accompagner la conception et le développement de solutions informatique

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Cadrer la conception des travaux de développement ou d'intégration à réaliser ;
- Mettre à disposition des outils et des infrastructures de développement pour optimiser et industrialiser les travaux des équipes de développement ;
- Définir des bonnes pratiques, des procédures et des méthodes de développement.

Modalités d'évaluation :

- Une mise en situation reconstituée dans laquelle il s'agit de préparer le travail de développement, en définissant un plan de spécifications, des patrons et des normes de développement à utiliser ;
- Une étude de cas visant à proposer l'usage d'infrastructures de développement disponibles sur le marché dans le contexte d'un projet de développement déterminé ;
- Une étude de cas visant proposer un ensemble de bonnes pratiques, procédures et méthodes de développement dans un contexte peu normalisé.

RNCP6601BC04 — Définir une architecture logicielle cible

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Identifier et décrire des solutions d'architecture logicielle envisageables pour répondre aux besoins métier de changement ;
- Comparer des solutions d'architecture logicielle et en préconiser une ;
- Concevoir le détail d'une solution d'architecture logicielle.

Modalités d'évaluation :

- Une étude de cas visant à identifier et modéliser des solutions d'architecture logicielle sur la base d'une situation

- existante et d'une expression de besoin fournies en entrée ;
- Une mise en situation reconstituée visant à comparer différentes solutions fournies en entrée, et à en préconiser une lors d'une présentation devant un comité représentant le client ;
 - Une étude de cas visant à réaliser la conception détaillée d'une solution d'architecture logicielle, ainsi qu'un prototype sur un aspect de l'architecture logicielle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'architecte logiciel exerce son activité au sein :

- De cabinets de conseil
- D'entreprises de services du numérique (ESN)
- De grands comptes du secteur tertiaire, industriel ou de l'administration

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Architecte J2EE
- Architecte .Net
- Leader technique
- Architecte en système d'information
- Architecte logiciel
- Consultant technique
- Consultant Technologies de l'information.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 942 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (41 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	32 216
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, VAE

Le jury, composé de 4 personnes, comprend :

- Le président du jury : le Directeur pédagogique de l'AFCEPF ou son représentant ;
- Un membre interne de l'équipe pédagogique de l'AFCEPF ;
- Une personnalité externe au centre, représentante des salariés (professionnels du secteur d'activité, du domaine technique ou ressources humaines),
- Une personnalité externe au centre, représentante des employeurs, dirigeants d'ESN ou de cabinet de conseil.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem supra

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 533 €
Selon la branche	6 863 € – 7 596 €

Prise en charge	Branches concernées
7 533 €	Valeur par défaut · 202 branches
7 596 €	CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
7 425 €	CPNE des Télécoms, CPNEFP de la branche des entreprises du bureau et du numérique (commerces et services), CPNEFP des commerces de gros
7 592 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 470 €	CPNEF de l'audiovisuel
7 130 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 863 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/07/2021
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

afcepf@afcepf

<http://www.afcepf.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6601/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	35
Montant total engagé	105 928 €
Coût moyen par dossier	3 027 €
Durée moyenne	529 h
Période	07/2020 – 12/2021
France compétences	62 %
France Travail	27 %
État	6 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.